

# NOUVEL ACCORD!

LA DIRECTION NE VOUS DIT PAS TOUT TRAID-UNION NE SAIT PAS TOUT LA CFDT ÉCLAIRE TOUT!

## PIÈGE #2

+0,5 JOUR... PARTIE VISIBLE DE L'ICEBERG!

#### Congé en plus ou en moins ?!

- Ajout d'un jour de CP mais suppression de 0,5 jour de CP octroyé par l'accord 1998.
- □ Suppression des congés supplémentaires accordés par la convention collective : les congés, suite à un rappel des salariés pour motif de service pendant leurs congés, et les congés de fractionnement (1 à 2 jours) auxquels les salariés de Sopra Steria allaient enfin avoir droit!!
- 1 à 2 jours supprimés a minima contre ... 0,5 jour. Belle victoire... de la direction!

#### Pour qui?

- □ Accord 1998 : tous ceux présents au 1er juin
- □ Accord 2022 : les embauchés avant le 15 avril et les partants après le 2 juin.

### Mise à jour de la convention collective : « Congés de fractionnement »

Lorsqu'une partie des congés payés, à l'exclusion de la 5ème semaine, est prise en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre, des jours de congés payés supplémentaires sont attribués comme suit :

- lorsque le nombre de jours ouvrés de congés payés pris en dehors de cette période est au moins égal à 5 : 2 jours en plus ;
- □ lorsque le nombre de jours ouvrés de congés payés pris en dehors de cette période est égal à 3 ou 4 : 1 jour en plus.

#Pensez-y pour voter en 2023!

